

Justificatif généré le 30/11/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 30/11/2023  
Département : (92) Hauts-de-Seine  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/710508](http://www.actu-juridique.fr/a/710508)  
N° d'annonce : 710508

## SWANIA

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €

**Siège social** : 245 Rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
888 654 852 R.C.S. Nanterre

Suivant déclaration en date du 28 novembre 2023, l'associé unique, la société : HENKEL FRANCE, société par actions simplifiée, 245 Rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt, 552 117 590 R.C.S. Nanterre a décidé de dissoudre la société SWANIA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société SWANIA à la société HENKEL FRANCE.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Nanterre.

L'Associé Unique

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification** : aeP5renDH

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeP5renDH>

